AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C0731
FR0000130577-FS0354

2 mai 2025

Déclarations de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

PUBLICIS GROUPE SA

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 30 avril 2025, la société BlackRock, Inc. (50 Hudson Yards, New York, NY 10001, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion[1], a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 avril 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société PUBLICIS GROUPE SA et détenir à cette date, pour le compte desdits clients et fonds, 13 803 694 actions[2] PUBLICIS GROUPE SA représentant autant de droits de vote, soit 5,43% du capital et 4,96% des droits de vote de cette société[3].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions PUBLICIS GROUPE SA hors marché et d'une diminution du nombre d'actions PUBLICIS GROUPE SA détenues à titre de collatéral.

2. Par courrier reçu le 2 mai 2025, la société BlackRock, Inc., agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion[1], a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 avril 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société PUBLICIS GROUPE SA et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 14 061 996 actions[4] PUBLICIS GROUPE SA représentant autant de droits de vote, soit 5,53% du capital et 5,05% des droits de vote de cette société[3].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions PUBLICIS GROUPE SA sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions PUBLICIS GROUPE SA détenues à titre de collatéral.

[1] Le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder le contrôle sur les droits de vote.

[2] Dont (i) 2 476 940 ADR PUBLICIS GROUPE SA (représentant 619 235 actions PUBLICIS GROUPE SA), (ii) 522 558 actions PUBLICIS GROUPE SA assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce provenant d'autant de « *contracts for differences* » (« CFD ») (sur la base d'un delta de 1) sans échéance prévue, portant sur autant d'actions PUBLICIS GROUPE SA, réglés exclusivement en espèce, et (iii) 116 517 actions PUBLICIS GROUPE SA détenues à titre de collatéral. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 1 472 508 actions PUBLICIS GROUPE SA pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

[3] Sur la base d'un capital composé de 254 311 860 actions représentant 278 332 247 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[4] Dont (i) 2 446 832 ADR PUBLICIS GROUPE SA (représentant 611 708 actions PUBLICIS GROUPE SA), (ii) 510 680 actions PUBLICIS GROUPE SA assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce provenant d'autant de « *contracts for differences* » (« CFD ») (sur la base d'un delta de 1) sans échéance prévue, portant sur autant d'actions PUBLICIS GROUPE SA, réglés exclusivement en espèce, et (iii) 332 946 actions PUBLICIS GROUPE SA détenues à titre de collatéral. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 1 471 578 actions PUBLICIS GROUPE SA pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.